

Lausanne, le 02 avril 2020

Principes de qualification actualisés pour les Jeux Olympiques Tokyo 2020

Chers Présidents, Secrétaires généraux et Chefs de mission de CNO,

En plus des informations initiales fournies dans la lettre circulaire envoyée aux CNO en début de semaine, concernant les systèmes de qualification et les délais révisés, nous avons posté sur [NOCnet les principes de qualification Tokyo 2020 actualisés](#) qui ont été approuvés par le Groupe de Travail sur la Qualification et récemment communiqués aux Fédérations Internationales.

Veillez noter les points clés suivants en relation à les principes de qualification Tokyo 2020 actualisés :

- La nouvelle date limite pour la période de qualification est le **29 juin 2021**, et les FI peuvent définir leurs propres dates limites pour la période de qualification si la date limite est antérieure à cette date.
- La date limite révisée pour les inscriptions de sport finales a été fixée au **5 juillet 2021**.
- Les révisions des systèmes de qualification seront finalisées le plus rapidement possible afin de donner une confirmation aux athlètes et aux CNO. Nous comprenons qu'à l'heure actuelle il est peu probable que tous les détails concernant les dates et les lieux des événements spécifiés soient puissent être inclus maintenant, mais ultérieurement, lorsque les impacts de la COVID-19 et des restrictions qui y sont liées deviendront plus clairs. Notre objectif est de finaliser les systèmes de qualification adaptés d'ici la mi-avril, comprenant les détails sur les événements spécifiques à suivre quand il soit possible. Ils seront communiqués sur les pages de préparation des Jeux du NOCnet dès qu'elles seront disponibles.
- La priorité reste, dans la mesure du possible, de refléter la méthode/le cheminement d'attribution des systèmes originaux de qualification pour chaque sport. Ce principe encourage les FI à suivre une approche similaire, en remplaçant les occasions manquées qui attribuaient des quotas par le même nombre d'événements.
- En ce qui concerne l'attribution des quotas qui était initialement basée sur le classement, les FI conservent toute autorité pour définir la nouvelle date

limite de classement et sa mise en place. Le CIO reconnaît le caractère sensible de telles décisions. Un équilibre spécifique au sport doit être trouvé entre la protection des athlètes qui étaient proches de la qualification sur la base des échéances de 2020 et la garantie de permettre aux meilleurs athlètes de la saison 2021 de se qualifier aux Jeux olympiques de Tokyo 2020.

- Conformément au principe selon lequel les athlètes qui se sont qualifiés pour les Jeux olympiques Tokyo 2020 restent qualifiés, les FI peuvent étendre les critères d'éligibilité en fonction de l'âge, le cas échéant, et de permettre aux athlètes qui sont éligibles en 2020 de rester éligibles pour participer aux Jeux olympiques Tokyo 2020 du 23 juillet au 8 août 2021. La seule exception étant que la FI estime que l'assouplissement d'un an de la limite d'âge supérieure représente un risque pour la sécurité et/ou la santé des athlètes. Concernant les critères d'éligibilité sur la limite d'âge inférieure, le CIO reconnaît la pleine autorité des FI pour évaluer la participation des athlètes qui ne sont pas éligibles en juillet 2020 mais qui atteignent la limite d'âge inférieure en 2021.
- Dans certains cas, les places du quota de qualification sont obtenues par le CNO et dans d'autres cas, elles sont obtenues directement par un athlète spécifique. Dans tous les cas, et conformément à la Charte Olympique, le CNO respectif conserve le droit de sélectionner les athlètes qui représenteront leur CNO aux Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Veillez noter que vous trouverez également ces informations dans le NOCnet, plus précisément dans la [section consacrée à Tokyo 2020](#) dans la zone de préparation des jeux du NOCnet.

Si vous avez besoin de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter Toshio.tsurunaga@olympic.org ou moi-même pour obtenir des précisions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



James Macleod
Directeur, Solidarité Olympique et Relations avec les CNO